

Gratuité pendant les pics de pollution : c'est vraiment fini

C'est désormais officiel, en cas de pic de pollution, les transports en commun ne seront plus gratuits en Ile-de-France. Valérie Pécresse, présidente de la région et du Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif), avait sollicité l'aide de l'Etat pour financer cette mesure (qui coûte environ 4 M€, par jour). Selon nos informations, l'avis du gouvernement a été défavorable. Le Stif mettra donc en place le « forfait antipollution » que son conseil avait approuvé le 11 janvier. Lors du prochain pic – peut-être dès la semaine prochaine –, si la circulation limitée à certaines vignettes Crit'Air est mise en place, il faudra payer un forfait de 3,80 € pour voyager dans toutes les zones d'Ile-de-France. Un tarif réduit qui vise à inciter les automobilistes à laisser leur véhicule au garage.

PARTICULES FINES PM 10 AUJOURD'HUI

L'Ile-de-France est touchée aujourd'hui par un épisode de pollution aux particules fines PM 10, a indiqué Airparif. Il s'agit d'un dépassement du « seuil d'information », compris entre 50 et 80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ de ces particules émises notamment par les feux de cheminée et les gaz d'échappements automobiles. « Nous prévoyons samedi un taux de PM 10 compris entre 60 et 80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, nous précise Airparif. La situation devrait rester la même dimanche. »

Aucune mesure contraignante ne s'impose mais Airparif formule quelques recommandations visant à limiter les émissions, comme limiter ses déplacements, réduire sa vitesse en voiture ou protéger des émissions les personnes particulièrement sensibles. La Ville de Paris, elle, a d'ores et déjà annoncé la gratuité du stationnement résidentiel pour aujourd'hui.

Si le taux de particules PM 10 dépasse les 80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, ou si l'on reste deux jours consécutifs en seuil d'information (entre 50 et 80 μg) – ce qui pourrait être le cas dès dimanche –, la réglementation prévoit un passage en procédure d'alerte. Il reviendra alors à la préfecture de police de Paris de prendre des mesures de restrictions de circulation. Mais, en général, ce n'est pas dès le premier jour d'alerte que ces mesures sont prises.

J.-G.B.

Bientôt un nouveau pic de pollution ?

